

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi	8h30 - 12h30
Mardi	9h - 12h / 14h - 17h30
Mercredi	9h - 12h
Jeudi	13h30 - 18h
Vendredi	14h - 17h
Samedi	9h-12h

02 99 76 06 22

accueil.mairie@chatillon-en-vendelais.fr

L'information pour tous et par tous

LES INFOS

Actualités

COMITÉ DES FÊTES

MERCI



Comité des fêtes
Chatillon en Vendelais

A NOTER DANS VOTRE AGENDA

Le repas pour les bénévoles du Comité des Fêtes qui se sont investis dans l'organisation de la fête de la musique et du 14 juillet aura lieu le samedi 24 janvier 2026 à 19h30 au Complexe du lac

Les invitations leur seront adressées début décembre

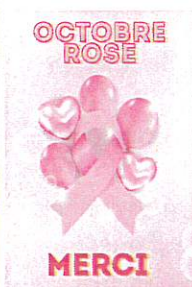
Élections Municipales - 15 et 22 MARS 2026

Pour les nouveaux arrivants dans la commune, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au mercredi 4 février 2026.

Pour vous inscrire, il vous faudra une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile et le Cerfa 12669*02 (disponible sur le site service-public).

15 MARS 22 MARS
2026
ÉLECTIONS MUNICIPALES

OCTOBRE ROSE 2025



MERCI à tous pour votre engagement et votre participation aux actions menées dans le cadre d'Octobre Rose 🌸
Grâce à vous, la sensibilisation au dépistage du cancer du sein continue de progresser, et la solidarité ne faiblit pas.

MERCI à tous les participants des deux marches roses du 19 octobre ! Malgré un temps capricieux, vous étiez plus de 125 à répondre présents. Un beau moment de solidarité !

🌸 La remise des dons collectés aura lieu en décembre, en présence des Vitrezelles.



Recensement des jeunes à 16 ans

La rédaction du site officiel de l'administration française Service-Public.fr rappelle que tous les citoyens français âgés de 16 à 25 ans doivent effectuer leur recensement citoyen, en mairie.

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

À noter, le recensement citoyen est **obligatoire et doit être fait dans les 3 mois**

qui suivent le 16e anniversaire permettant ainsi :

D'obtenir une attestation de recensement,

D'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC),

D'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen (brevet d'études professionnelles, baccalauréat, etc.) ou un concours administratif en France avance l'âge de 18 ans.

Espace Jeunes

PROGRAMME ESPACE JEUNES

- 7 NOVEMBRE : TOURNOI MULTI-ACTIVITES
- 21 NOVEMBRE : SOIREE JEUX DE SOCIETE
- 5 DECEMBRE : SOIREE "VENDREDI TOUT EST PERMIS"
- 19 DECEMBRE : SOIREE DE NOEL

Renseignements et inscriptions à
enfjeunes@chatillon-en-vendelais.fr

Portes Ouvertes École Sainte Jeanne d'Arc



Le Relais Petite Enfance



La 4ème édition du Forum des Métiers de la Petite Enfance se tiendra le samedi 22 novembre de 9h à 13h à l'espace Albert Sauvée à Montreuil sous Pérouse.

Organisé par les Relais Petite Enfance de Val d'Izé et Châtillon en Vendelais, ce forum a pour objectifs de promouvoir les métiers de la Petite Enfance et leur diversité auprès des jeunes en réflexion sur leur orientation, des demandeurs d'emploi et des personnes en reconversion professionnelle.

Ce sera l'occasion :

- De rencontrer une trentaine de professionnels de la Petite Enfance,
- De faire connaissance avec les organismes de formation du territoire et les services d'orientation locaux,
- D'assister à des tables rondes sur le rôle des professionnels auprès des enfants, sur l'accueil d'enfant à besoins spécifiques,
- De participer à des animations sur la lecture auprès des tout-petits, et sur la notion d'accompagnement.

Horaires et informations : www.chatillon-en-vendelais.fr/rpe-arc-en-ciel

Contact et réservation : Claire-Sophie Chérel | Animatrice du Relais Petite Enfance Arc-en-Ciel | 10 rue de L'église
06.02.55.10.59 | rpe@chatillon-en-vendelais.fr



Cinéma le Vendelais



Cours d'arts plastiques

Découvrir, pratiquer les arts plastiques dans leur diversité et dans la convivialité, ce sont 7 enfants de la commune de Châtillon ou des alentours qui pratiquent, chaque semaine, à l'aide de leur professeur, Pauline Béтин.

Noir et blanc, couleur, contraste, lumière, matière, ligne, espace, composition, graphisme...

Au fil d'une année, d'après document, d'observation ou d'expression personnelle, chacun réalise tour à tour, esquisses, croquis, dessins et peintures, crayon, mine de plomb, fusain, pastels, collage, brou du noix, encre, gouache, aquarelle, acrylique, huile...L'essentiel du matériel est fourni

2 cours à l'essai avant un engagement à l'année

Paiement en 3 fois (chaque fin de trimestre)

Renseignements:

Ecole d'arts plastiques Vitre Communauté

Centre culturel - 6 rue de Verdun

35500 VITRE

02 99 74 68 62

ecoleartsplastiques@vitrecommunaute.org

Médiathèque

LES BÉBÉS LECTEURS « P'TIT BOUT KI LIT » POUR LES 0-3 ANS

Nous nous retrouvons le samedi 8 novembre « Les animaux de la forêt » et le 20 décembre avec "Mon beau sapin".

Sur inscription de 10h à 10h30.

LES ATELIERS CRÉATIFS « LE BRICO DU MERCREDI »

On se retrouve pour les prochains ateliers les mercredis 26 novembre avec "Composition automnales" et le 24 décembre pour les "Couronnes de Noël"

Ouvert à tous sur inscription, de 13h30 à 15h.

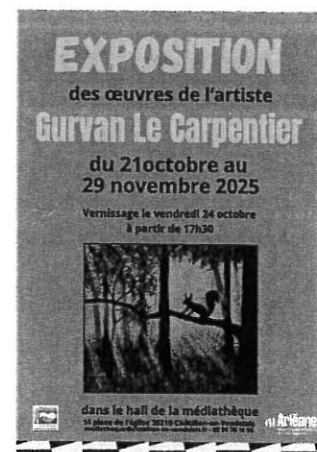
SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE POUR LES ENFANTS

La Compagnie Dans les bacs à sable va venir nous présenter son spectacle « Noël autour du monde ».

Rendez-vous à la salle annexe de la mairie le samedi 13 décembre à 15h30.

Le bal de Noël sera suivi d'un goûter offert dans le hall de la médiathèque.

Pensez à vous inscrire, les places sont limitées.



ACVP



Cette saison, l'ACVP compte 160 licenciés dont une quinzaine de dirigeants. Sur les catégories U14/U17 et U18, nous avons fait une entente avec La Vitréenne.

Cette année a connu l'arrivée de nombreux enfants en catégorie U6/U7 avec désormais un effectif d'une vingtaine d'enfants. C'est un bonheur de former ces nouvelles générations.

Pour la 3^{ème} année consécutive, l'ACVP s'est associé à la Mairie et à l'association Les Vitrézelles pour Octobre rose. Pour cela, le bénéfice de la buvette (du 12 ou 19 octobre selon le plus gros montant) sera reversé à l'association.

Merci aux supporters, amis et familles qui sont venus participer à cette action en prenant un verre et une part de gâteau.

Merci à vous pour votre participation
Sportivement,

Contacts

Aurélien LEDUBY secrétaire : acvp.secreteriat@gmail.com

Laëtitia COQUELIN communication : acvp.communication@gmail.com

Ludovic LEGROS trésorier : acvp.tresorerie@gmail.com

Aurélien DOURDAIN et Yann COUVERT, responsable équipe jeunes : acvp.ecoledefoot@gmail.com

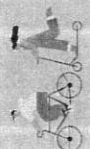
Chemins et terrains communaux

Vous souhaitez acquérir des bouts de chemins ou terrains communaux, veuillez le faire savoir en Mairie, avant le 31 décembre, en vue de regrouper les demandes et de missionner un commissaire enquêteur.

Colis des aînés

Cette année, le spectacle destiné aux aînés de la commune aura lieu le **mardi 2 décembre**.

Orchestre "Café de Paris" d'Alain FRESNEAU à 14h au cinéma Le Vendelais suivi d'un goûter offert en salle annexe de la mairie.



Point Accueil Emploi

Des lieux d'accueil près de chez vous!

Ouvert le matin en accès libre

9H-12H30

Après-midi sur rendez-vous

Châteaubourg

Du lundi au vendredi
Maison pour tous,
9 rue Pasteur
02 99 00 91 15

pae.chateaubourg@vitrecommunaute.org

Nouveau

Châtillon-en-Vendels

Le vendredi | 9h-12h
Mairie-3 Pl. de l'Église
02 99 96 54 01

pae.chatillon@vitrecommunaute.org

Argentré-du-Plessis

Du lundi au jeudi
21 bis rue du Général Leclerc
02 99 96 54 01

pae.argentre@vitrecommunaute.org

La Guerche-de-Bretagne

Du lundi au vendredi
8 rue du Cheval Blanc
02 99 96 19 00

pae.laguerche@vitrecommunaute.org



Les Mardis de l'Ordi

MÉDIATHÈQUE DE
CHÂTILLON-EN-VENDELAIS

INITIATION AU
NUMÉRIQUE

**LES 4,18 & 25 NOVEMBRE
& LES 2,9 & 16 DÉCEMBRE**

POUR TOUT SAVOIR SUR LE CLAVIER,
L'ENVOI DE MAILS, INTERNET...

DES COURS VOUS SONT PROPOSÉS
LES MARDIS À LA MÉDIATHÈQUE

**4 PLACES SUR INSCRIPTION
(SÉANCES DE 2H)**

Infos et inscription : 02 99 76 16 50
mediatheque@chatillon-en-vendels.fr

France Services



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

Besoin d'aide dans vos démarches administratives,
France Services vous accompagne



France Services

3 Place de l'Église - 35 210 Chatillon en Vendels

franceservices@chatillon-en-vendels.fr

02 30 28 10 84

Lundi : 8h30-12h30
Mardi : 9h-12h/14h-17h30
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 13h30-18h
Vendredi : 9h-12h/14h-17h

Accueil sur RDV

MOVA

Depuis le 1er septembre, MOVA
simplifie vos déplacements en
proposant une offre de transport
complète et interconnectée,
accessible aux 46 communes de Vitré
Communauté.



Le service de transport à domicile MOVA, c'est :

- Un service de transport sur réservation
- Une tarification unique : 4€ le trajet
- Un fonctionnement du lundi au samedi de 9h à 17h (hors jour férié)
- Des réservations digitales, par téléphone ou à l'agence (sous réserve de l'inscription préalable au service obligatoire)
- Les réservations doivent s'effectuer au maximum avant 16h la veille et jusqu'à 10h le samedi (16h le vendredi pour un trajet le lundi en cas de réservation à l'agence)
- Le service est ouvert jusqu'à 2 allers-retours par semaine et 1 aller-retour par journée maximum.

Les conditions d'accès au service de transport à domicile :

Les bénéficiaires de la carte CMI invalidité :

- Public prioritaire
- Pas de restriction de secteur

Les bénéficiaires de l'AAH et l'APA :

- Trajets possibles vers le pôle de centralité de son secteur
- Trajets possibles vers les structures médico-sociales

Les personnes ayant 76 ans et plus :

- Résidant à plus de 500m d'un arrêt de transport
- Trajets possibles vers le pôle de centralité de son secteur
- Trajets possibles vers les structures médico-sociales

Extrait du procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 28 Août 2025

Après l'appel des membres du conseil municipal (présents, excusés, pouvoirs) et la constatation du quorum :

Date de convocation : 22 août 2025 Présents : 15

Date d'affichage : 22 août 2025 Pouvoir : 1

Nombre de conseillers en exercice : 19 Votants : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit août, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Étaient présents (15) : Jean-Luc DUVEL, Gérard BEAUGENDRE, Christine FERARD, Jean-Yves GARDAN, Arnaud VOISINNE, Fabienne GUILLOIS, Claudie BENARD, Miguel LOYARTE ; Yohann CHANTREL, Maud PERREUL, Bernard JACQUES, Aurélie LEGROS ; Suzanne DOURDAIN MOREL, Pierre-Henri GASDON, Nicolas BOULÉ.

Était excusée (1) :

Marie-Paule GILLOUARD a donné pouvoir à Bernard JACQUES

Étaient absents (3) :

Michèle PAQUET

André LUCAS,

Pierre MATHIEU

Secrétaire de séance : Christine FERARD a été désignée secrétaire de séance.

1- Projet de démolition de bâtiments et de création d'un parvis de la médiathèque-belvédère-attribution de la mission de maîtrise d'œuvre

Jean-Yves Gardan, adjoint aux bâtiments, rappelle que par délibération n°2025.03.49 du 3/04/2025, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la démolition des bâtiments et de la création d'un parvis de la médiathèque et d'un belvédère.

Il rappelle également que le Syndicat d'Urbanisme de Vitré avait été retenu pour assister le maître d'ouvrage dans la définition des besoins, l'élaboration du dossier de consultation des bureaux d'études et l'analyse des offres et assistance au choix du bureau d'études, y compris audition et négociation.

Lancement de la consultation en mai 2025 avec dépôt des offres jusqu'au 27 juin

Une seule offre a été déposée, celle du groupement représenté par Les Ateliers du Gué de Vitré.

L'équipe est composée :

-d'un économiste : JD Economie, Redon

-d'un bureau structure : SARL Forces et Appuis, Rennes

-d'un bureau d'architecture paysagère : les Ateliers du Marais, Fougères

Ce bureau d'études a été auditionné le 22 juillet.

La commission bâtiments ayant émis un avis favorable,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE la mission de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par Les ateliers du Gué, 15 rue du Bourg aux Moines, 35500 VITRE dans le cadre de la démolition des bâtiments et de la création d'un parvis de la médiathèque et d'un belvédère selon l'offre suivante :

TF Mission 1 - Montant ferme (€ HT)	
Diagnostic	8 520,00 € HT
TF Mission 2 - Montant provisoire MOE (€ HT)	
Mission de base MOE	22 175,00 € HT
TF Mission 3 - Montant Ferme (€ HT)	
OPC	900,00 € HT
Total	31 595,00 € HT
TO 1 Mission de base MOE (€ HT) démolition complète	
Montant provisoire	2 435,00 € HT
TO 2 Mission de base MOE (€ HT) réhabilitation et démolition partielle	
Montant provisoire	5 725,00 € HT
Total tranche ferme et tranches optionnelles	39 755,00 €

2-Approbation du règlement intérieur de la salle des sports

Christine Férard, adjointe aux finances, rappelle que la salle des sports située est mise à disposition des associations sportives et de l'école du Rocher Inoguen et l'école Saint Jeanne d'Arc gratuitement.

Un règlement intérieur fixe les conditions d'utilisation de ce bâtiment et de ses équipements.

Il convient cependant de mettre en place une convention fixant les modalités de location de cette salle des sports, des vestiaires, des sanitaires et sur demande, du foyer sportif pour permettre un accueil au public en toute sécurité et en vue de respecter le règlement intérieur.

Il est également proposé de fixer un tarif forfaitaire de nettoyage de 50€/heure si l'état de propreté n'est pas jugé satisfaisant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de la salle des sports et de ses équipements.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Aurélie Legros indique qu'il faut effectivement prévoir un état des lieux et prévoir des balais et pelles à mettre à disposition pour que le nettoyage soit fait.

3- Admission en non valeurs de produits irrécouvrables

Christine FERARD, adjoint aux finances, présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur transmises par le Service de Gestion Comptable de Vitry (SGC) pour un montant global de pour 390.08 € sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mis en oeuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces titres de recettes faisant l'objet de cette demande.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTE d'admettre en non-valeur les titres présentés.

4- Versement d'une indemnité liée à la formation dans le cadre d'une mutation

Christine Férard, adjointe aux ressources humaines rappelle à l'assemblée l'article L 512-25 : « Lorsque la mutation d'un fonctionnaire territorial intervient dans les trois années qui suivent sa titularisation, la collectivité territoriale ou l'établissement public d'accueil verse une indemnité à la collectivité territoriale ou à l'établissement public d'origine au titre :
1° De la rémunération perçue par l'intéressé pendant le temps de formation obligatoire prévu au 1° de l'article L 422-21 ;
2° Du coût de toute formation complémentaire suivie, le cas échéant, au cours de ces trois années. A défaut d'accord sur le montant de cette indemnité, la collectivité territoriale ou l'établissement public d'accueil rembourse la totalité des dépenses engagées par la collectivité territoriale ou l'établissement public d'origine. »

Elle indique qu'un agent dernièrement recruté dans les services techniques a suivi une formation d'intégration en 2024. La commune de Liffré, collectivité d'origine, réclame donc l'indemnité correspondante qui s'élève à 614.18 € pour les 30 heures de formation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette à la commune de Liffré.

5- Nouvelle désignation d'un membre dans la commission communale « Culture-Enfance-Jeunesse »

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-06-047 du 11 juin 2020 treize commissions municipales et trois groupes de travail ont été créés.

Monsieur Pierre-Henri Gasdon souhaite intégrer la commission « Culture-Enfance-Jeunesse ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DESIGNE Monsieur GASDON Pierre-Henri comme membre de la commission « Culture-Enfance-Jeunesse ».

6- Conventions d'animation sportive directe Basket et Football

Bernard JACQUES, adjoint en charge des associations et des sports explique que la convention d'animation sportive a pour objet l'amélioration de la pratique sportive du Basket à Chatillon en Vendelais. Elle prend effet au 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

La convention organise les obligations et les responsabilités entre :

- Vitré Communauté qui fait intervenir un éducateur sportif
- Le club de Basket et le club de football qui paient la prestation, assure la présence d'un cadre bénévole majeur et veille à ce que les pratiquants soient licenciés
- La commune qui met à disposition les installations et les équipements nécessaires et effectue les tests de contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE les conventions d'animation sportive pour la pratique du basket pour l'année 2025/2026 et à autoriser le Maire à les signer.

DECISIONS DU MAIRE

Décision du Maire N°2025/08 du 11/07/2025

Considérant la nécessité de prolonger cette mission au vu de la prolongation des travaux initialement prévus être achevés fin juin 2025 et reportés à fin octobre 2025,

Vu le devis-avenant n°1 :

-Participation à 2 réunions de chantier avec la maîtrise et les entreprises : + 90 €

- Participation à 4 réunions de coordination SPS ou visites inopinées : + 180 €

-Rédaction des 6 registres journaux : 135 €

Soit un total HT de 405 €

Monsieur le Maire décide de retenir de passer un avenant au marché avec ABG Coordination, 14 rue des Courtils, 35 500 BALAZÉ, pour le montant de 405 € HT soit 486 € TTC.

Cet avenant porte le montant du marché de 1 927 € HT à 2 332 € HT soit 2 798.40 € TTC.

Décision du Maire N°2025/09 du 11/07/2025

Considérant la nécessité d'installer un store à la maison de santé façade sud au niveau du cabinet du kinésithérapeute en raison des températures élevées

Monsieur le Maire décide de retenir le devis de la SAS PINTO et Fils, 20 rue des Français Libres, ZAC de la Guénaudière 35300 FOUGERES dans le cadre de l'installation d'un store à la maison de santé façade sud au niveau du cabinet du kinésithérapeute pour un montant de 1 744.80€ HT soit 2 093.76€ TTC.

Décision du Maire N°2025/10 du 22/07/2025

Considérant la nécessité de remplacer le matériel qui a été volé dans les ateliers municipaux,

Monsieur le Maire décide de retenir le devis de la SARL TYLT, La Chapellerie 35210 CHATILLON-EN-VENDELAIS dans le cadre du remplacement du matériel technique volée l'installation pour un montant de :

Devis n°26 du 3/07/2025 (carburateur, guide 2 tailles-haies) : 2 908.39€ HT soit 3 490.07 € TTC

Devis n° 28 du 04/07/2025 (débroussaileuse, taille-haie, souffleur, élagueuse, tronçonneuse): pour 3 645.73 € HT soit 4 374.88 € TTC